

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 02 JUIN 2020 à 20 h 30

Le Mardi 02 Juin 2020, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur QUAGLIERI Jean Pierre, Maire.

Présents : MM, MARCOS Juan Carlos, QUAGLIERI Jean Pierre, ROUQUET Jacques, GERNEZ Pierre, DEVILLE Lucas, HERNANDEZ Jean, BATAILLÉ Georges, GARACCI Patrick. MMES, NEWMAN Sylvette, PANEGOS Nathalie, LOURDELLE Lydia, PETIT Isabelle, PETRASCH Isabelle, TABOSA Romane

Absente Excusée : Mme CESTNIUC Tatiana

Madame Romane TABOSA a été élue comme secrétaire de séance à l'unanimité

Madame CESTNIUC Tatiana a donné procuration à Mme NEWMAN Sylvette

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu du Conseil Municipal, en date Mardi 26 Mai 2020

Voté à l'unanimité

1) Vote du Compte Administratif de la commune 2019 :

Sous la présidence de Madame Sylvette NEWMAN, 3ème Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	647 249.55 €
Recettes	853 942.74 €

Excédent de clôture : 206 693.19 €

Investissement

Dépenses	1 086 005.58 €
Recettes	853 694.55 €

Déficit de clôture : 232 311.03 €

Restes à réaliser en dépenses : 720 680.58 €

Restes à réaliser en recettes : 274 911.11 €

Hors de la présence de M. Jean Pierre QUAGLIERI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget

2) Vote du compte de gestion du budget communal 2019:

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2019 du Budget Communal qui retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celle relatives à la journée complémentaire.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Voté à l'unanimité

3) Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

Résultat de FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	206 693.19 €
Résultats antérieurs reportés	316 968.03 €
Résultat à affecter	523 661.22 €

Solde d'exécution de la section d'INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution cumulé d'Investissement R001	396 682.90 €
Solde des restes à réaliser d'investissent	- 445 769.47 €
Besoin de financement	49 086.57 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver d'affecter le résultat 2019.

Monsieur le Maire propose donc d'affecter le résultat comme suit :

- d'approuver le tableau ci-dessus
- la reprise sur l'exercice 2020 du résultat de clôture au compte R 002 en recette pour un montant de 474 574.65 €,
- la reprise sur l'exercice 2020 du résultat de clôture au compte R 001 en recette pour un montant de 396 682.90 €
- l'affectation du résultat au compte 1068 de 49 086.57

Voté à l'unanimité

4) Vote des Taux Fiscaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le taux des taxes en 2020 et de reconduire les taux de l'an dernier c'est à dire de la taxe foncière sur foncier bâti à 24,26 % et de la taxe foncière sur foncier non bâti à 97,00%.

Voté à l'unanimité

5) Création des commissions communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de personnes siégeant à chaque commission. Les membres sont désignés au scrutin secret mais le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Les commissions seront chargées d'étudier les questions relatives à l'objet propre de la création de chaque commission avant qu'elles soient soumises au Conseil Municipal.

Ces commissions sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit, dès leur première réunion chaque commission désigne un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire propose à la demande des intéressés de décomposer les commissions comme suit :

- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Travaux et urbanisme » à 9 :
M. Jacques ROUQUET, M. Patrick GARACCI, M. Pierre GERNEZ, Mme Sylvette NEWMAN, Mme Nathalie PANEGOS, M. Juan Carlos MARCOS, M. Jean HERNANDEZ, M. Lucas DEVILLE, M. Jean Pierre QUAGLIERI

- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Finances » à 9 :
Mmes Tatiana CESTNIUC, Sylvette NEWMAN, Nathalie PANEGOS, Isabelle PETIT
M. Georges BATAILLE, M. Juan Carlos MARCOS, M. Jacques ROUQUET, M. Pierre GERNEZ, M. Jean Pierre QUAGLIERI
- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Enfance jeunesse aînés et Cérémonie » à 8 :
Mmes : Nathalie PANEGOS, Isabelle PETRASH, Romane TABOSA, Isabelle PETIT, Lydia LOURDELLE,
M. Juan Carlos MARCOS, M. Pierre GERNEZ, M. Jean Pierre QUAGLIERI
- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Économie » à 6 : Mmes Sylvette NEWMAN, Mme Nathalie PANEGOS, M. Georges BATAILLE, M. Jacques ROUQUET, M. Pierre GERNEZ, M. Jean Pierre QUAGLIERI
- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Appel d'offres » (C.A.O) à 7 (4 titulaires et 3 suppléants) :
Titulaires : M. Jean Pierre QUAGLIERI, M. Jacques ROUQUET, M. Pierre GERNEZ, M. Juan Carlos MARCOS. Suppléants : M. Georges BATAILLE, M. Jean HERNANDEZ, M. Lucas DEVILLE
- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Associations et citoyenneté » à 6
M. Pierre GERNEZ, M. Georges BATAILLE, Mme Isabelle PETIT, M. Jean HERNANDEZ, Mme Lydia LOURDELLE, M. Jean Pierre QUAGLIERI
- De fixer le nombre de membres pour la commission communale « Communication » à 5 :
Mme Romane TABOSA, M. Georges BATAILLE, Mme Tatiana CESTNIUC, M. Christophe RICHER M. Jean Pierre QUAGLIERI

Voté à l'unanimité

6) Convention commune / association omnisport de Saint Papoul city stade

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association OMNISPORT de Saint Papoul par lequel cette dernière demande la possibilité d'utiliser le city stade pour les entraînements, les Mardis et Vendredis de 19 h à 21 h. et sous réserve de l'Etat du terrain.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention dans ce sens et moyennant le paiement d'une caution de 100 euros pour le prêt des clefs, qui seront à rendre à la fin de la période de prêt.

Monsieur le Maire informe que le club de foot de Lasbordes restera prioritaire s'il venait à se remonter. Cette convention est conclue pour 1 an et sera reconduite par tacite reconduction mais résiliable à tout moment.

Voté à l'unanimité

7) Prêt du St Christophe à la mairie de TOULOUSE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la mairie de TOULOUSE, qui demande le prêt du St Christophe de l'église pour la durée de l'exposition du 11 décembre 2020 au 15 mars 2021.

Voté à l'unanimité

8) Construction d'un bâtiment (BEPOS à énergie positive) périscolaire en Rez de jardin et d'un espace multi-usages mutualisé en rez de rue – LOT n° 6 : Menuiseries intérieures Avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a décidé de procéder à la réalisation de travaux complémentaires concernant les travaux du LOT N° 6: Menuiseries intérieures du chantier BEPOS, attribué à la SARL CLERC Thierry.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir l'avenant n°1 au marché public du 24/01/2019

Ces travaux complémentaires, chiffrés sur la base du Marché Initial, représentent une dépense de € HT soit 961.43 € TTC.

Voté à l'unanimité

9) Validation du devis pour la dépose des chiffres du cadran de l'horloge de l'église

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la visite du de la société CAMPA, en charge de l'entretien et de la maintenance de l'horloge de l'église, il y a lieu de remplacer les chiffres du cadran de l'horloge. Monsieur le Maire propose de valider le devis de la société CAMPA pour effectuer ces travaux de réfection, à hauteur de 1 494 € TTC.

Voté à l'unanimité

10) Participation communale pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'année 2019, la commune a participé au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à hauteur de 9 751 .83 €. Il propose de refixer la participation communale à la même somme pour l'année 2020, soit 9 751.83 €.

Voté à l'unanimité

11) Désignation des délégués CAO pour groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie

VU les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et ses communes membres ont de besoins communs en termes de travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communauté Castelnaudary Lauragais Audois, par délibération n°20190235 en date du 12 décembre 2019, a créer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés relatifs aux travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie.

Monsieur le Maire indique que le coordonnateur dudit groupement de commandes est la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et que conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement et est composée comme suit :

un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement (voix délibérative),

- le comptable public du coordonnateur du groupement (voix consultative),
- un représentant du Ministère chargé de la concurrence (voix consultative).
-

Pour chaque membre titulaire est prévu un membre suppléant.

Monsieur le Maire indique que nous avons déjà adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la passation de marchés relatifs aux travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie par délibération en date du 06 Février 2020

Monsieur le Maire propose de M. Juan Carlos MARCOS membre titulaire et Monsieur Georges BATAILLÉ membre suppléant représentant la commune à la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commandes.

Voté à l'unanimité

12) Création de deux emplois saisonniers

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un saisonnier d'activité pour une période de deux mois pour l'un soit, soit du 01/07/2020 au 31/08/2020 inclus et pour une période du 06/06/2020 au 30/09/2020 pour l'autre. Ces agents assureront les fonctions d'agents polyvalents du service technique à **temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures hebdomadaires**. Les agents devront justifier d'être titulaire du permis B. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial catégorie C et sera calculée par référence à l'indice brut 352 indice majoré 329 du grade de recrutement

Voté à l'unanimité

13) Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de LASBORDES

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 18 mai 2020 :

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 euros. Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de Juin 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et de contributions sociales.

L'enveloppe maximale allouée est de 3 000 euros.

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle

Voté à l'unanimité

Questions Diverses

Monsieur le Maire informe que le département a subventionné la première tranche de la Grand'Rue à hauteur de 44 770 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va contacter VNF afin de créer la liaison douce entre le canal et le village.

Séance levée à 22 h 50

La secrétaire de séance,

Mme Romane TABOSA



Le Maire,

M. Jean Pierre QUAGLIERI

